



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'OISE  
Arrondissement de SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAMORLAYE

Séance du 24 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29
Quorum = 15 Nombre de présents = 22 Nombre de pouvoirs = 7 Nombre de votants = 29		

L'an deux mille vingt-six .....  
Le vingt-quatre juin .....  
à vingt heures .....le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel  
de ses séances, sous la présidence de M. MOULA N. – Maire

N°70

Date de convocation  
18 juin 2026

**PRESENTS :** M. MOULA N., M. GURDALA J-N., Mme CHANI Y., M. MARCHAL J-M.,  
Mme PALANIAYE D., M. RESSIAN F., Mme KLOECKNER C., M. BARBIER J-M.,  
Mme PENING B., Mme COIGNOUX C., M. LEGUÉ P., Mme TESSIER N.,  
Mme MARCEILLE K-L, Mme VERBRUGGHE V., M. ROUX M., Mme WILLI F.,  
M. PAJKIC N., M. JOUANNE A., M. BEN GHOUZI P-Y., M. KADDOURI A.,  
Mme COQUILLARD V., M. ZIMELIOVITCH O.

**ABSENTS REPRESENTÉS :**

Mme CARON V. par M. MOULA N.  
M. CLAYE G. par M. LEGUÉ P.  
M. FACQ J-M. par Mme KLOECKNER C.  
Mme SUBERVILLE A. par Mme TESSIER N.  
Mme CUNNINGTON D. par M. MARCHAL J-M.  
Mme ERNAULT-GAUZENTES E. par M. ZIMELIOVITCH O.  
M. LECLERC N. par M. BEN GHOUZI P-Y.

**ABSENTS :** ---

**Secrétaire de séance :** Mme CHANI Y.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

**OBJET : Plan de financement pour les équipements informatiques et numériques de la Médiathèque**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du patrimoine,

VU la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

VU le dispositif de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) – concours particulier « bibliothèques »,

VU les dispositifs d'accompagnement du Conseil départemental de l'Oise en faveur du développement de la lecture publique et des équipements numériques des bibliothèques,

VU le Projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social (PSCES) de la médiathèque, en cours d'actualisation dans le cadre du projet du futur équipement,

CONSIDERANT la présentation faite lors de la Commission « Ressources, Moyens Généraux et Services à la Population » en date du 8 juin 2026,

Dans le cadre du projet de création de la future médiathèque, dont l'ouverture est prévue en 2027, la collectivité engage la mise en place d'un ensemble d'équipements informatiques et numériques nécessaires au fonctionnement du service et à l'accueil des publics.

Ces équipements constituent un levier essentiel pour :

- Moderniser les services proposés aux usagers,
- Améliorer les conditions de travail des agents,
- Accompagner les nouveaux usages numériques (consultation, création, médiation),
- Permettre le déploiement de technologies structurantes (RFID, portail en ligne, outils collaboratifs).

Cette opération s'inscrit dans une logique globale de transformation de l'offre de lecture publique et de développement d'un équipement culturel structurant à l'échelle du territoire.

Le coût prévisionnel de l'opération comprend notamment :

- L'acquisition de matériels informatiques (postes publics et professionnels, ordinateurs portables, tablettes),
- La mise en place d'un système de gestion de bibliothèque (SIGB) modernisé et de ses interfaces (portail, application mobile),
- Le déploiement de la technologie RFID (équipement des documents, automates de prêt/retour, portiques antivol),
- L'acquisition d'équipements numériques spécifiques (écrans, dispositifs de médiation, outils du fablab le cas échéant).

Cette opération s'inscrit dans les orientations soutenues par l'État au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) – concours particulier « bibliothèques », en lien avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Hauts-de-France, dans le cadre du soutien aux investissements informatiques et numériques des bibliothèques publiques.

Elle pourrait également bénéficier du soutien financier du Conseil Départemental de l'Oise dans le cadre de sa politique d'accompagnement des bibliothèques et des équipements numériques.

Il est présenté le plan de financement pour les équipements informatiques et numériques qui se décompose selon les modalités de financement prévisionnel suivantes :

<b>Dépenses prévisionnelles (HT)</b>	
Lot 1 RFID	46 582,50
Lot 2 Logiciel métier	16 375,00
Lot 3 Informatique et matériel	36 121,95
Lot 4 Tablette en libre accès	18 315,00
Lot 5 Multimédia et Fablab	18 171,50
Installation réseau wifi + switch	18 513,00
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>154 078,95</b>

<b>Recettes prévisionnelles (HT)</b>	
Participation État - DGD (50 % du coût subventionnable)	77039,47
Participation CD60 (25%)	38 519,74
<b>Commune Lamorlaye (reste à charge 25%)</b>	<b>38 519,74</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>154 078,95</b>

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé de Monsieur Nicolas MOULA, rapporteur,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité** des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le programme d'acquisition des équipements informatiques et numériques de la future médiathèque,
- **AUTORISE** le lancement des procédures de consultation et de commande publique afférentes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des subventions mobilisables, notamment auprès de l'État au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) – concours particulier « bibliothèques » ainsi qu'auprès du Conseil Départemental de l'Oise, selon le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération.

LE REGISTRE DÛMENT SIGNÉ,  
POUR COPIE CONFORME.

La secrétaire de séance



Yasmine CHANI



Le Maire



Nicolas MOULA

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).*